

Le droit d'être fou

La problématique de l'hospitalisation non volontaire



Plan

- Cadre juridique et modes d'admission
- Épidémiologie
- Problématiques:
 - Liberté de refuser le traitement
 - Tolérance sociale
- Conclusion

Cadre juridique et modes d'admission



Modes d'admission

- Admission volontaire
- Admission non volontaire (loi K1 24)
- Admission forcée (PLAFA, art. 397a-f CC)
- Incarcération avec commutation de peine (selon art. 43, 44 et 45 CP)

Admission non volontaire

(selon la loi cantonale d'application, loi K1 24 à Genève)

Dans certaines conditions, un médecin a légalement le droit d'obliger une personne à consulter un autre médecin

- Quelles sont ces conditions ?
- Qui sont les médecins compétents ?

Admission forcée (PLAFA)

(selon art. 397a-f du Code Civil)

Dans certaines conditions, le tribunal de tutelle peut ordonner l'hospitalisation de quelqu'un à des fins d'assistance

- Quelles sont ces conditions ?
- Quelles différences avec une admission non volontaire ?

Incarcération avec commutation de peine

(selon art. 43-45 du Code Pénal)

En cas de crime, le patient psychique peut voir sa peine de prison transformée en hospitalisation

- Quelles différences avec une admission forcée (PLAFA) ?

Le CSP

(Commission de Surveillance Psychiatrique)

- Autorité de surveillance
- Autorité de recours
- « On a le droit d'être fou ! » Dr. Sartorio

Les droits des patients

- Droit de recours
- Droit de demander la sortie à tout moment
- Droit de refuser le traitement

Épidémiologie



Épidémiologie

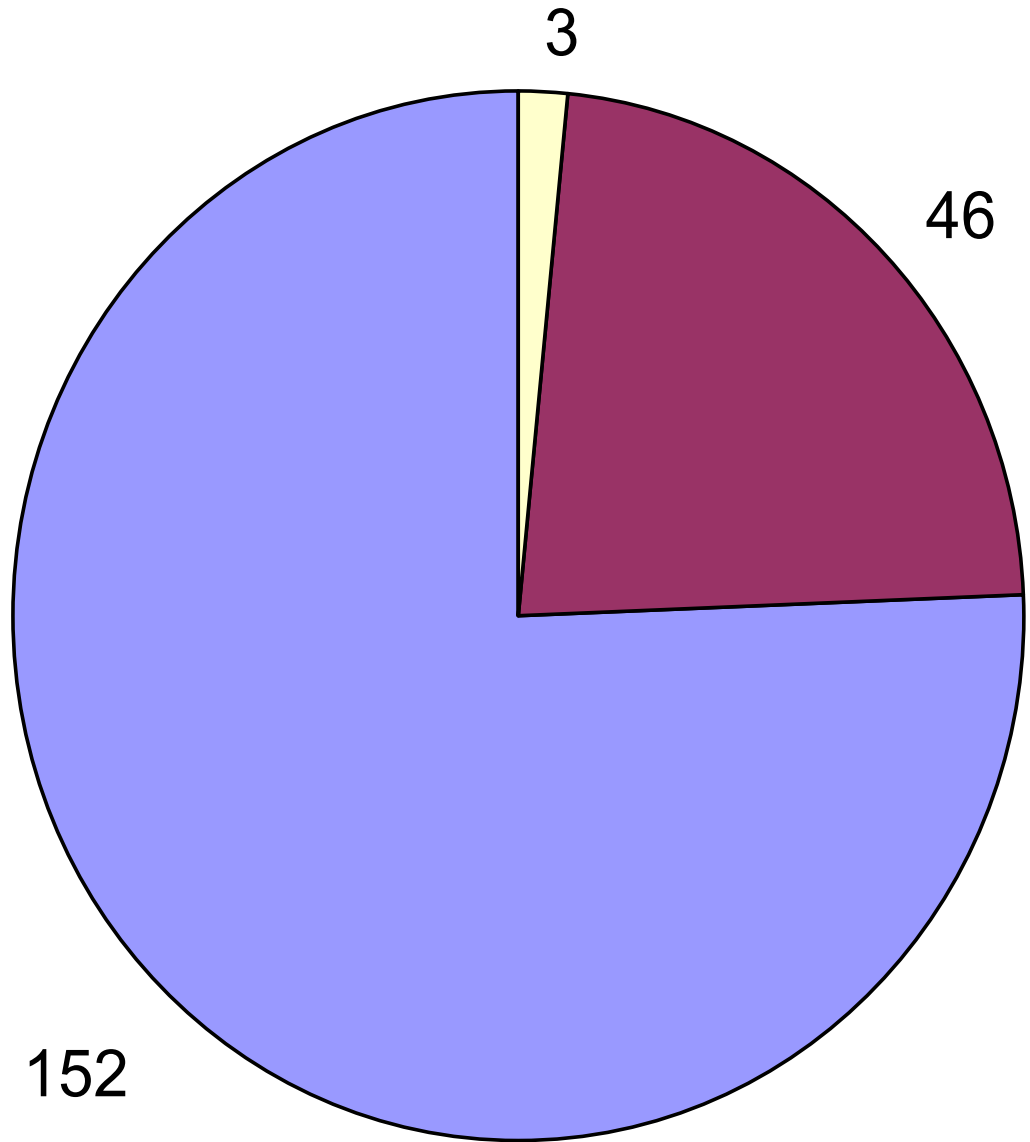
En Suisse

- ~ 80'000 hospitalisations psychiatriques par année en Suisse
- ~ 30'000 hospitalisations en ENV

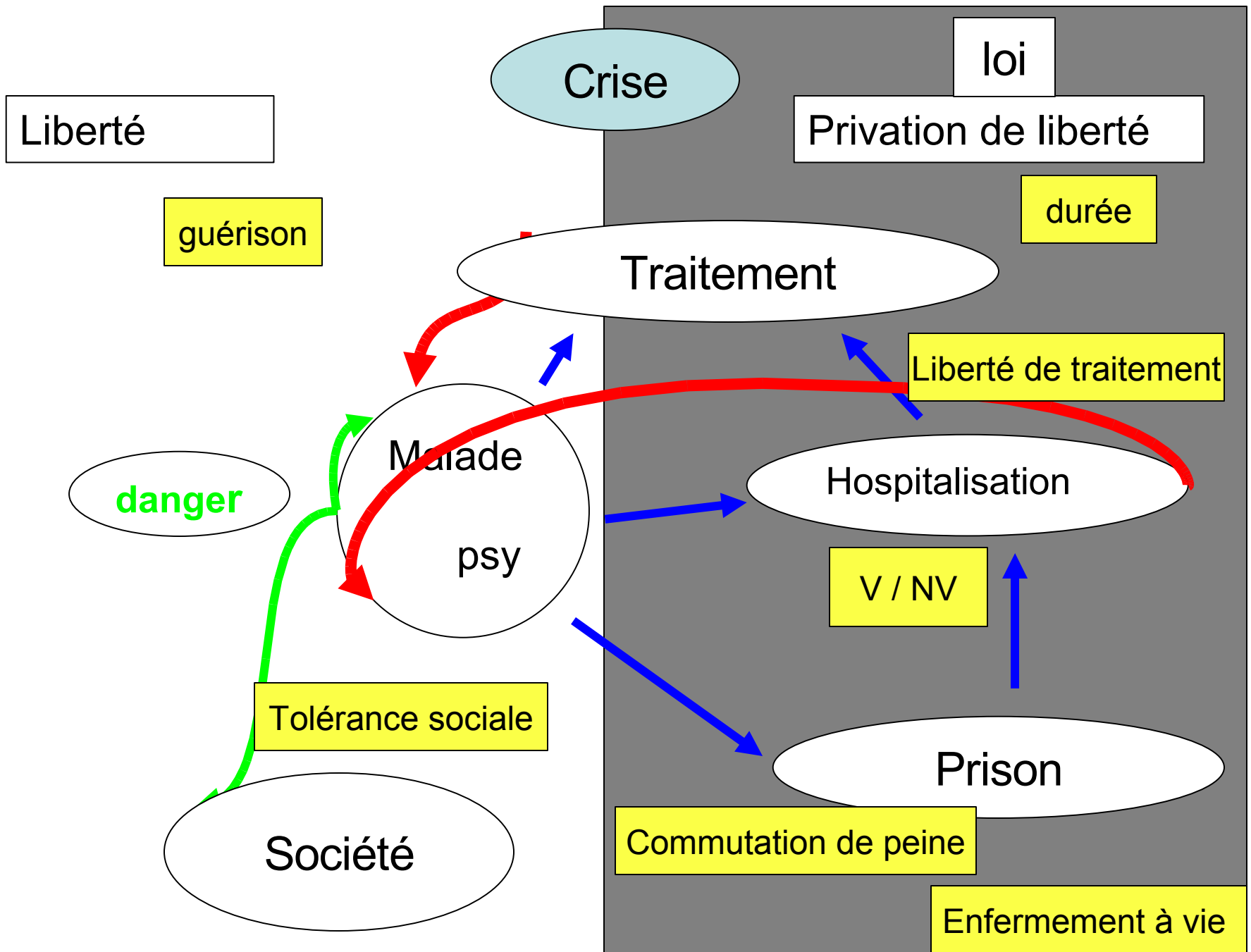
Épidémiologie

À Genève

- ~ 4'000 hospitalisations psychiatriques par année à Genève
- ~ 2'600 hospitalisations en ENV
- Pas de différences significatives hommes/femmes
- Tranche d'âge la plus à risque: 30-50 ans



Problématiques



Liberté de refuser le traitement



Internement non volontaire
et
liberté de refuser le traitement

paradoxe ?

Liberté de refuser le traitement

- Droit du patient
- Risque de récurrence

Que pensez-vous de la liberté de refuser le traitement ?

- « C'est un excès de liberté, une liberté mal utilisée. » LAVI (L'Association des Victimes d'Infractions)
- « C'est normal, c'est un droit ... ».
- « Il est difficile de trouver la limite entre le justifié et le non justifié, pour ce qui est du traitement obligatoire ». Police des Pâquis



Refuser un traitement:
cela a-t-il un coût pour
la société ?

Les assurances

- Coût financier
- Nouvelle pression économique
- Un traitement pharmacologique peut réduire la durée d'hospitalisation

Personnel soignant

- Hospitalisations plus longues
- Il faut plus de place

Obligation de traitement

- Coût éthique
- Restriction des libertés individuelles

Que pensez-vous de la liberté de refuser le traitement ?

- « C'est un problème de positionnement philosophique. Jusqu'à quel point peut-on forcer quelqu'un à être dans la norme ? »

Dr. Giardini, adjoint du responsable du département de psychiatrie gériatrique à Belle-Idée

Que pensez-vous de la liberté de refuser le traitement ?

- « On est trop permissif. On laisse souffrir les gens. Il faudrait remettre le savoir à sa place, c'est-à-dire au centre de la prise en charge. Il n'y a pas que le patient. On devrait pouvoir traiter les gens »
- « les gens n'ont pas de liberté réelle quand ils refusent. Ils sont liés par leur maladie »

Des infirmiers de Belle-Idée

Enfermement question de tolérance sociale ?



Quelle place pour les fous

- Importance de la norme religieuse, sociale
- Taille de la cité
- Notion de danger

L'exemple italien



Critères d'enfermement



Suite à un délit



- Notion de responsabilité
- Condamnation
- Récidive / obligation de soins

Absence de délit



Notion de délit

- 80% des plaintes sont classées
- Quelle justice ?

La société



Les patients



Conclusion

- « Sans vouloir être provocateur, je dirai que chacun de nous, mis dans des situations de stress importantes peut un jour se retrouver à Belle-Idée.» Dr. Giardini
- En tant que futur médecin vous pourriez être amené à priver quelqu'un de sa liberté !

Respect de la législation

